

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 à 18H30****Séance présidée par : Tony BERNARD, Président****Date de la convocation : 17 mai 2023**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON  
Yves GACON à Chantal CHASSANG  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
David DEROSSIS à Stéphane RODIER  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Marina DA COSTA, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Christophe DOS SANTOS.

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

**DISSOLUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF  
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE THIERS DORE ET MONTAGNE**

**Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

---

Conseiller.e.s en exercice :

58

---

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

---

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

1

---

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

---

Total votants :

55

**Vu** la délibération en date du 17 septembre 2020 du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne approuvant la création d'un Etablissement Public Administratif (EPA), le Centre Social Intercommunal, pour mettre en œuvre le projet social établi sur la base d'un diagnostic partagé et participatif.

Cette structure visait notamment à :

- Renforcer les réseaux de soutien au public les plus démunis,
- Créer les conditions du pouvoir d'agir des habitants,
- Favoriser et consolider les liens sociaux au sein du territoire,
- S'adapter et répondre aux besoins et attentes de la population.

La Communauté de communes a souhaité poursuivre le développement des politiques publiques et des actions portées par le Centre Social en régie.

Les membres du Conseil d'Administration, réunis le 28 avril 2023 pour l'approbation des comptes administratifs pour l'année 2022, ont pris acte de la dissolution de l'Etablissement Public Administratif (EPA).

Conformément aux articles R2221-16 et R2221-17 du Code Général des Collectivités territoriales, il revient au Conseil Communautaire de prononcer la dissolution de l'Etablissement Public Administratif (EPA).

Ainsi, il est proposé les modalités de dissolution suivantes :

- La régie est dissoute à compter du 31 décembre 2022;
- Le Président est chargé de procéder à la liquidation de la régie.

Concernant la dévolution du solde de liquidation, le budget n'enregistrant plus aucune activité liée à l'EPA, il convient de le clôturer au 31 décembre 2022. A cette date, l'actif et le passif ainsi que les résultats seront reversés sur le compte du Budget Principal de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le Comptable Public procèdera au transfert des balances du budget de l'Etablissement Public Administratif (EPA) sur le Budget Principal de la Communauté de communes par opérations d'ordre non budgétaires.

L'inventaire du matériel appartenant à l'EPA est dévolu à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la dissolution de l'Etablissement Public Administratif (EPA) ;
- **Autorise** la clôture du budget de l'Etablissement Public Administratif (EPA) à compter du 31 décembre 2022 ;
- **Accepte** le reversement pour solde de l'actif, du passif ;
- **Affecte** les résultats de clôture qui s'élèvent à 24 801,94 € sur le compte 002 'Excédents de fonctionnement reportés' au Budget Principal de la Communauté de communes ;
- **Autorise** le Comptable Public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget dans le Budget Principal de la Communauté de communes ;
- **Prend acte** de la dévolution du matériel de l'Etablissement Public Administratif (EPA) et de son inscription à l'inventaire du matériel intercommunal ;

**AR Prefecture**

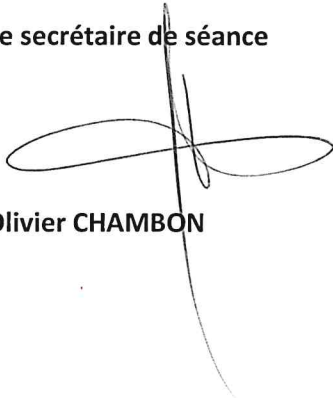
063-200070712-20230525-20230525\_02-DE  
Reçu le 01/06/2023  
Publié le 01/06/2023

- **Autorise** le Président à signer tout document se référant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 46	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55	Pour : 55	Contre :	
Abstentions :			


*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Olivier CHAMBON

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



**AR Prefecture**

063-200070712-20230525-20230525\_02-DE  
Reçu le 01/06/2023  
Publié le 01/06/2023